



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 217-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.318

Déposée le : 16.09.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Gasser, Bévillard) (porte-parole)
Fisli (Meikirch, PS)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Pandémie et tests dans les écoles, besoin de clarifications

La pandémie est une crise sanitaire. Ainsi, c'est la DSSI qui assume, à juste titre, la direction des opérations et la mise à disposition des ressources pour effectuer les tests ponctuels suite à l'apparition de cas positifs. L'INC demeure compétente pour le fonctionnement usuel de l'école. Ainsi, les ressources de l'INC doivent aider prioritairement les écoles dans l'accomplissement de leurs tâches essentielles. Une bonne collaboration entre les deux Directions avec une répartition claire des rôles et des compétences est nécessaire, et cette dernière doit également être clairement communiquée tant aux écoles qu'aux parents. Tous les acteurs du paysage éducatif doivent savoir qui est compétent pour quoi et qui répond aux questions des directions, du corps enseignant ou des parents.

Lors des premiers tests ponctuels réalisés, la DSSI a constaté plusieurs dysfonctionnements et elle s'efforce maintenant de remédier à ces erreurs. Elle étoffe les équipes en charge des tests et informe les directions de même que les parents sur les procédures à adopter. Ces efforts sont à saluer.

Nous sommes d'avis qu'il existe encore un potentiel d'amélioration. C'est pourquoi nous prions le gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Comment et par quels canaux de communication les écoles seront-elles averties des modifications ou améliorations apportées aux test ponctuels ?
2. Comment et par quels canaux de communication les parents seront-ils informés des éventuels changements ?
3. Comment et par quels canaux les parents de langue et de culture étrangères seront-ils informés ?

4. Est-ce que la FAQ concernant l'information aux parents est utile pour décharger les directions et sera-t-elle complétée avec une Hotline et une adresse électronique idoine ?
5. Comment la communication des résultats des tests aux élèves et aux parents sera-t-elle réalisée ?
6. A qui les parents pourront-ils s'adresser s'ils ne reçoivent pas de résultat ou s'ils ont des questions médicales en lien avec une quarantaine ?
7. Depuis le début de la pandémie, l'INC a mis sur pied une « Task Force » qui regroupe les principaux acteurs issus de la politique, des associations, des autorités scolaires et des directions, pour débattre des problèmes rencontrés et y apporter des esquisses de solution. Est-ce que la DSSI pense faire de même ?
8. Est-ce que le Service du médecin cantonal dispose de suffisamment de ressources et de personnel pour assumer son rôle en cas de quarantaines ou de fermetures ?

Nous remercions le gouvernement pour ses réponses.

Motivation de l'urgence : la thématique démontre elle-même l'urgence.

Destinataires

– Grand Conseil